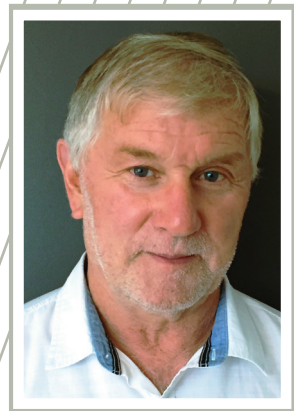


The background features a stylized landscape illustration. A large sun with rays is positioned in the upper left, partially overlapping a light blue sky area. Below the sun, a dark blue mountain range is visible. To the right, a yellow tree stands on a grey ground area. The entire scene is set against a background of large, overlapping geometric shapes in shades of green, yellow, and blue.

2018
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

SMIRTOM
RÉGION DE L'AIGLE

Ces dernières années, notre syndicat a dû s'adapter aux mutations liées à la création des Communes nouvelles et à la loi NOTRe entraînant une refonte de notre territoire par des fusions de Communautés de Communes. Les contraintes liées à ces regroupements n'ont pas été sans conséquence et ont engendré tracasseries administratives et pratiques qui ont nécessité pas mal d'énergie et de temps. Il était important pour notre syndicat de continuer à assurer le service de gestion des déchets sur l'ensemble des communes desservies avant ces réformes territoriales, afin de ne pas amputer nos recettes d'une partie de la TEOM, la convention signée avec le SMIRTOM du Perche Ornaïs nous le permet. L'arrêté préfectoral du 29 juin 2018 a redéfini notre territoire avec ses collectivités adhérentes.



Pas un jour, sans que les médias évoquent le dossier des déchets, autant dire que les enjeux sont de taille, d'un point de vue environnemental tout d'abord, pour les générations futures, puis économiques, car un déchet évité est un déchet qui n'engendre pas de coût pour la collectivité et parce que les déchets des uns peuvent parfois devenir la ressource des autres et pour finir législatif, au regard des objectifs ambitieux fixés dans la Loi de Transition Énergétique.

Ce rapport annuel d'activité permet de vous présenter une synthèse des services rendus et une analyse financière sur l'année achevée, il détaille tous les éléments, chiffrés ou non, qui témoignent d'une année 2018 particulièrement bien chargée.

Si les efforts de tri ont été particulièrement satisfaisants (+ 8% sur les emballages), il reste encore une marge de progression importante avec un point essentiel à améliorer : la réduction des quantités de déchets, même si l'on constate une stabilisation des ordures ménagères résiduelles (- 0,91%).

Nous sommes face à des enjeux environnementaux forts, le SMIRTOM doit y répondre tout en maîtrisant le coût du service public, à cette fin, 2019 verra :

- se développer la collecte des OMr en sacs translucides blancs,
- se mettre en place l'expérimentation de la collecte des emballages en sacs translucides jaunes, en porte à porte,
- se mettre en place l'expérimentation de la collecte en alternance tous les 15 jours pour ces deux types de déchets.

Je ne peux pas conclure sans évoquer la collecte des OMr des communes de Aube et St. Hilaire-sur-Rille en sacs translucides depuis le mois de juin 2018, on peut dire que « l'essai a été transformé », - 50 % d'ordures ménagères ; + 100 % de déchets triés. Merci aux résidents de ces deux communes, leur adhésion à ce changement nous encourage à l'étendre à l'ensemble du territoire.

Je vous laisse découvrir le contenu détaillé de ce rapport d'activité. Très bonne lecture.

Dominique NETZER
Président du SMIRTOM
Maire de Beaufai

EDITO

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS 2016	P. 4
LE SMIRTOM	P. 5
INDICATEURS TECHNIQUES	P. 10
Les ordures ménagères résiduelles	P. 10
Le développement du tri sélectif	P. 12
Les déchèteries	P. 15
Indicateurs techniques à suivre	P. 17
TRAITEMENT	P. 18
INDICATEURS FINANCIERS	P. 22
Les dépenses	P. 22
L'investissement	P. 23
Les recettes	P. 24
Coûts à la tonne	P. 24
Coûts à l'habitant	P. 24
Indicateurs financiers de suivi	P. 25
BILAN ET PERSPECTIVES	P. 26

GLOSSAIRE

OM ► Ordures ménagères

DMS ► Déchets ménagers spéciaux

DEEE ou D3E ► Déchets des équipements électrique-électronique

DIB ► Déchets industriels banals

Un déchet industriel banal (DIB) est un déchet ni inerte ni dangereux, généré par les entreprises dont le traitement peut éventuellement être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères

Le présent document a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000. Le rapport annuel doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président du syndicat mixte compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il doit également être transmis au conseil municipal de chacune des 50 communes membres. Ce rapport est également à destination du public.

FAITS MARQUANTS

2018

Optimisation des tournées de collecte des conteneurs Papiers.

Après avoir fait le constat que certains conteneurs papiers étaient vidés à moins de 50% de remplissage, voire à moins de 25%, il a été décidé de revoir les tournées de collecte assurées par le semi-remorque dédié. Ainsi, depuis fin Avril, la collecte hebdomadaire des papiers est réalisée en environ 4 heures, contre 7 auparavant. A la clef donc, environ 150 heures économisées chaque année, et les kilomètres associés !

Test de collecte des ordures ménagères en sacs translucides.

Malgré nos nombreuses campagnes de communication, nous avons constaté que trop d'emballages recyclables se trouvaient dans les ordures ménagères : emballages en verre, bouteilles plastiques, emballages métalliques ... Le SMIRTOM a donc décidé de tester la collecte des ordures ménagères en sacs translucides. Le but étant de constater qu'aucun emballage du tri sélectif ne soit dans les poubelles.

Aussi, afin de nous permettre d'organiser au mieux ce changement à l'ensemble du territoire, les communes d'Aube et Saint Hilaire-sur-Rille ont été choisies pour engager la première démarche.

Les ambassadeurs du tri du SMIRTOM ont mené une opération de communication en porte à porte, du 26 mai au 13 juin 2018. Ils ont distribué gratuitement un rouleau de sacs translucides, un sac de pré-tri, ainsi que la documentation nécessaire.

La première collecte en sacs translucides s'est déroulée le 21 Juin. Les sacs opaques ou contenant des déchets recyclables ont été refusés. Un autocollant était apposé sur les sacs afin de signifier aux administrés le refus de collecte. Les ambassadeurs ont assuré un suivi des collectes, retournant chez les administrés concernés pour leur expliquer le refus.

Impact technique	OMr	Papiers	Emballages	Verre	Composteurs
	-104,16	+9,23 tonnes	+14,30 tonnes	+4,5 tonnes	+50 unités
-55%	+50%	+127%	+15%	+150%	

Comme le montrent les suivis des tonnages des différents flux, cette opération a eu les effets attendus, et même un peu plus ! Le tonnage des ordures ménagères a été divisé par deux ! Tandis que les emballages triés ont plus que doublé. Les papiers triés ont augmenté de près de 50% et même le Verre collecté a augmenté de plus de 15%.

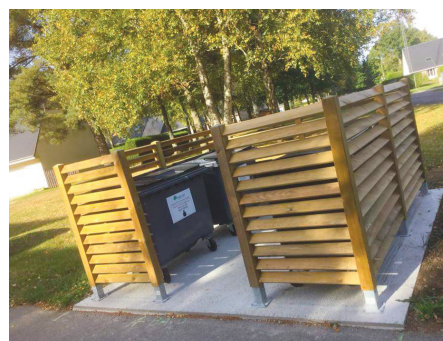
Ainsi, après suivi sur 6 mois, l'économie pour le service public approche les 10 000 €. Soit, à l'échelle du territoire complet, une économie potentielle de près de 400 000 €. Outre l'aspect économique, l'analyse technique a montré que l'opération de communication en porte à porte et le suivi par les ambassadeurs du tri ont été deux points forts pour la réussite du déploiement.

Vu les résultats, la collecte des ordures ménagères en sacs translucides sera étendue à l'ensemble du territoire dès que possible. Mais la communication en porte à porte prend du temps et elle ne doit pas être négligée.



Dotation en bacs de 660L pour l'habitat collectif – La Ferté-en-Ouche.

Pour les lotissements le village des bois et des chênes sur la commune de La Ferté-en-Ouche, le SMIRTOM, la commune et les bailleurs ont signé une convention pour la création de plateformes destinées à recevoir des bacs OM de 660L. A la clef, un cadre de vie plus propre pour les administrés et de la pénibilité en moins pour nos agents.



LE SMIRTOM

Le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures ménagères) est un EPCI (Etablissement public de Coopération Intercommunale) sans fiscalité propre. Il a le statut de Service Public Administratif. Les communautés de communes adhérentes (voir ci-après) ont déléguées au SMIRTOM l'intégralité de la compétence collecte, transfert et traitement des déchets ménagers.


Il est administré par un comité syndical qui a délégué une partie de ses prérogatives au bureau syndical composé de 15 membres qui se réunissent tous les deux mois environ. Lors de ces réunions, les élus sont invités à débattre, à faire des choix et à préciser les orientations du service.

► Périmètre 2018 du territoire du SMIRTOM de la Région de l'Aigle



► Les Moyens



51805 heures rémunérées,
21 services
hebdomadaires de collecte,
363 jours d'ouverture
de la déchetterie de L'A ,



6 Bennes à Ordures Ménagères,
2 Véhicules légers de collecte,
2 camions de transports
des déchets,
1 camion à bras de levage,
1 grue,
1 engin télescopique,
1 chariot élévateur,
2 véhicules légers.



3 déchetteries, ,
1 quai de transfert,
1 plateforme de compostage.



34.18 ETP, dont **27** titulaires
3.08 ETP contractuels,
et les remplaçants (4.1 ETP)

► Les différentes collectes :

► Les ordures ménagères résiduelles : en porte à porte.

La collecte est réalisée à l'aide de 4 bennes classiques mono-compartmentées à pesée embarquée. Une cinquième benne est nécessaire le mercredi. Trois des équipages sont constitués d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les deux autres sont mono-ripeur (1 chauffeur accompagné d'un seul ripeur). Elle a lieu de 7h00 à 14h00. Les déchets doivent être présentés en sacs.

► Les emballages ménagers, les papiers et le verre : en points d'apport volontaire.

La collecte sélective s'effectue en apport volontaire. Chaque point est au minimum constitué d'une colonne pour les papiers, d'une pour les emballages et d'une pour le verre. En fonction des fréquentations, certaines colonnes sont doublées. Ainsi, 259 colonnes aériennes sont réparties en 83 points de collecte. Cela représente un point de collecte pour 340 habitants environ.

► Les autres déchets : en déchèterie.

Les habitants peuvent également se débarrasser de certains déchets dans l'une des trois déchèteries gérées par le SMIRTOM. Les déchets concernés sont : les encombrants, les déchets verts, les gravats, le bois, les métaux, les déchets électriques et électroniques, les déchets ménagers spéciaux (peinture, huiles, piles, etc.), le fibro-ciment, les pneus, etc.

► Indicateurs Ressources Humaines

En plus des indicateurs techniques et financiers détaillés plus loin, il nous est apparu important de mettre en place des indicateurs concernant les Ressources Humaines.

► Journées de formations

Preuve du dynamisme et de la volonté du personnel de développer ses compétences, le nombre de journées de formation n'a cessé d'augmenter depuis 2015 passant de moins de 10 jours en 2015 à plus de 50 en 2017. Ce chiffre est en légère baisse cette année et s'établit à 42 jours sur 2018. L'utilisation de ce droit est très régulièrement mise en avant par la hiérarchie. Les agents se perfectionnent ou découvrent les multiples facettes des métiers de la filière déchets.

► Absentéisme

Le suivi de l'absentéisme est un autre bon indicateur de suivi des ressources humaines.

	2016		2017		2018	
Jours Maladie ordinaire	225	5 agents	364	7 agents	614	6 agents
Jours Longue Maladie	216	1 agent	187	1 agent	72	1 agent
Jours accidents de Service	529	7 agents	723	7 agents	41	1 agent
Total	970 jours		1274 jours		727 jours	
Taux d'absentéisme	8,30 %		10,91 %		6,22%	

Après deux années de forte hausse, le taux d'absentéisme baisse de près de 40 % entre 2017 et 2018. Ce sont les absences liées aux accidents de service qui chutent. Tandis que les absences maladie sont en forte hausse, impactées par des agents en absence prolongée.

► Jours de collecte COMMUNE DE L'AIGLE

Tous les lundi et vendredi
L'Aigle ville et hameaux de :
La Mousse
Le Paradis-Mérouvel
La Guinguette
La Côte Douce
Le Chaillouet (Rue De Chennebrun)
Le Bois Robert
La Hurlière
La Bellière
Le Petit Chapely
La Métairie
La Croix Lamirault
La Galerie
La Garenne
La Mal Bâtie
Les Haies-La Mérillière.

Le Mardi
L'Aigle, hameaux de :
Chemin de Saint Pair

Tous les mercredi
L'Aigle, habitat collectif bailleurs sociaux

Le Mercredi
L'Aigle, hameaux de :
Frévent - Le Tertre

Le Vendredi
L'Aigle, hameaux de :
La Roseraie
La Frémondrière
Les Caillottes ZI
La Bouverie
Le Halboudet
Les Ruaux
Le Parc
Avenue de St Evroult

Tous les lundi
L'Aigle, hameaux de :
Les Gérards
Les Vautieux
Bois Normand
Le Hamel
Le Petit Courdemanche
Le grand Courdemanche
La Tuilerie Besnard
Le Feugeret
Le Pont
La Bruyère
La Groudière
Le Parc
Les Ruaux
La Girardièrre
Le Châtelet
La Grellière
La Caillerie
Le Chaillouet(Route d'Écorcei)
La Herpinière.

► Jours de collecte CDC DES PAYS DE L'AIGLE

Aube	jeudi
La Briqueterie ; La Clémendière ; Le Plessis	mercredi
Auguaise	mercredi
Beaufai	mardi
La Gare, Le Buisson	jeudi
Bonnefoi	jeudi
Le Bras (sens Bonnefoi - L'Aigle) ; Launay	vendredi
Le Moulin de Bras	mercredi
Bonsmoulins	vendredi
Brethel	mercredi
Chandai	mardi
Crulai	mercredi
Fretvent	mardi
Rue Leroux Barrois, Pré du Bouvet, La repesserie	vendredi
Ecorcei	mercredi
La Chapelle Viel	vendredi
Campagne de Grignon ; Les Champs Ferrés ; Les Petits Clos ; La Fresnay ; La Friche ; Maubuisson ; Le Pré Bazelin ; Les Puisards ; La Rousselière ; Villeplée	mercredi
La Perrotière, La Rechinière	lundi
Fay	vendredi
La Ferrière au Doyen	jeudi
La Barbière ; Le Boulay ; Le Clos Fleuri ; La Corne ; La Basse Corne ; La Haute Corne ; La Croix Debray ; La Grimonnière ; Launai-Belle-Eau ; La Maison Barrée ; La Maison Davet ; Mauge Souris ; La Moutonnerie ; Les Noes Rouges ; Sécheville ; La Sicoterie ; La Vacherie ; La Vergottière ; La Haute Voie	vendredi
Nilly	mercredi
La Ferté en Ouche	
Anceins	lundi

Bocquencé	lundi
Couvains	jeudi
La Rabotière ; Le Ménil Saucanne ; Les Châtellets ; La Bellengère ; La Marinière ; Le Prémont	lundi
La Ferté Fresnel	Vendredi
Les Aubertières ; La Jouvignière	mardi
Gauville	mardi
Les Heunières	lundi
La Garenne	jeudi
Glos la Ferrière	lundi
Les Aulnais / les Aunes ; Le Bois Renoult ; La Héronnière	mardi
Heugon	mercredi
Monnai	mercredi
St. Nicolas des Laitiers	mercredi
La Fontaine ; Les Regniers ; Les Boulais ; Le Haras du Verbois ; La Chagrinière, Les Drots	lundi
Villers en Ouche	mercredi
Les Dairées ; Villeron	lundi
La Gonfrière	lundi
La Hallière ; La Gudière	jeudi
Mahéru	vendredi
La Bretonnière ; Falandre ; La Foulerie	jeudi
Le Ménil Bérard	vendredi
La Massinière ; La Chevalerie	jeudi
Les Aspres	mercredi
Les Genettes	jeudi
Moulins la Marche	jeudi
Le Moulin de Sarthe ; La Tannerie	vendredi

Rai	mardi
Les Aucherets ; Le Chaloir ; Le Parc Paviot ; La Teunière ; Les Longues Raies ; Les Noës	jeudi
Le bois Normand ; Le Moulin à Papier	lundi
St. Evroult ND du Bois	jeudi
Les Houlettes	mardi
St. Hilaire sur Rille	jeudi
St. Ouen sur Iton	mardi
La Bellangère ; La Bouillery ; La Bruyère ; Le Buat ; Le Petit Buat ; Les Fossés ; La Foucardière ; La Frissetière ; Geoffroys ; La Harillère ; La Heunière ; L'Hôtel Avenel ; L'Hôtel Boulay ; Malhubert ; La Martinière ; La Grande Noë ; Le Parc ; Les Hauts Prés ; La Putellière ; La Racinière ; La Solardière ; Le Trêfle	mercredi
La Blondellière	lundi
La Nourrie ; Le Parc du Buat	vendredi
St. Sulpice sur Risle	mercredi
La Bibaudière ; La Fontaine ; Les Masselins ; Les Ranjoux	mardi
La Briquetterie ; Les Cottages ; La Guinguette ; La Mousse ; Rouvray ; Rue Commune ; L'impasse des cottages ; Rue du Météore	Lundi vendredi
Le Godet ; La Morinière ; Chemin du Minerai	vendredi
Le Chemin de la Bute aux Roches ; L'Impasse des Baquets	Lundi
La Sapaie	jeudi
St. Symphorien des Bruyères	jeudi
La Cour Claude ; La Fransonnière	mardi
St. Martin d'Écubleil	Mercredi
Les Aunais ; Le Bois Bertre ; Le Grand Chevaline ; Le Petit Chevaline ; La Fontaine ; Le Plaisir ; La Roslerie	mardi
St. Michel Tuboeuf	mardi
Belzaize ; Le Bois Aulard ; La Bulnelière ; La Détourbe ; Les Rechins ; Les Saussettes	mercredi
St. Nicolas de Sommaire	mardi

Touquettes	lundi
Le Pont Oeuvre	jeudi
Vitrai	vendredi
Le Boulay	mardi
Le Mesnil ; La Mulonnière	mercredi

► Jours de collecte CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

St. Aquilin de Corbion	vendredi
St. Martin des Pézerits	vendredi
Fourchambault	jeudi

► Jours de collecte CDC DES HAUTS DU PERCHE

Beaulieu	mercredi
La Berrerie ; Les Haies Blot	mardi
Charencey	
Moussonvilliers	mercredi
Normandel	mardi
St. Maurice les Charencey	mercredi
Le Bois de Normandel ; La Brosse ; La Grande Cour ; La Houdière ; Marmanson	mardi
Tourouvre-au-Perche	
Bresolettes	mardi
La Poterie au Perche	mardi
La Guimandière ; La Houdière	mercredi
Randonnai	mardi

INDICATEURS TECHNIQUES

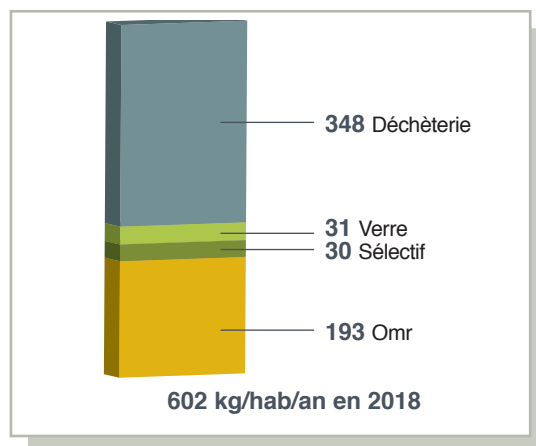
	2017	2018	Evolution 2017-2018
Population OM et déchèteries	28259 hab	28310 hab	0,18 %
Population Tri sélectif	28259 hab	27376 hab	-3,12 %
Ordures ménagères résiduelles	5 500	5 450	-0,91 %
Emballages	336 t	363 t	8,10 %
Papiers	469 t	449 t	-4,22 %
dont quantités recyclées	695 t	706 t	1,54 %
Verre	836 t	859 t	2,74 %
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	7 141	7 121 t	-0,28 %
Déchets ménagers assimilés (pros)	609 t	630 t	3,49 %
Déchèteries	9 532 t	9 852 t	3,36 %
TOTAL	16 673 t	16 974 t	1,80 %

Suite à la création de la commune nouvelle de Tourouvre-au-Perche, les communes déléguées de Bresollettes, La Poterie-au-Perche et Randonnai ne sont plus adhérentes au SMIRTOM de la Région de L'Aigle. Néanmoins, une convention a été signée avec le SMIRTOM du Perche Ornaïs pour que les administrés de ces communes aient toujours accès à nos déchèteries et qu'ils bénéficient de la collecte des ordures ménagères en porte à porte assurée par notre syndicat. La collecte du tri sélectif sur ces communes n'est par contre plus de notre ressort. Cela explique les populations différentes à prendre en compte en fonction des flux étudiés.

Les tonnages totaux repartent à la hausse en 2018. Avec 16 974 tonnes, ils sont mêmes supérieurs aux tonnages de 2016 (16 953 tonnes). La hausse provient des déchets collectés en déchèteries (voir détails en page 16).

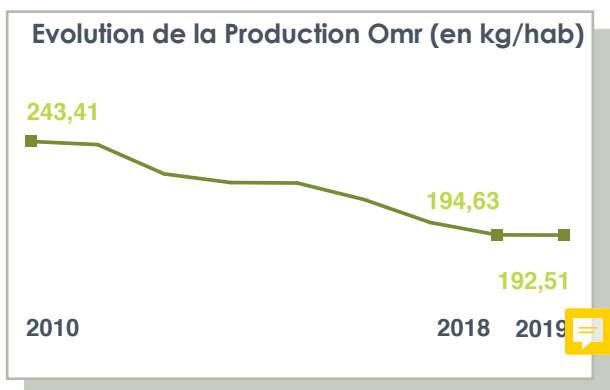
En 2018, un habitant du territoire a produit en moyenne, tous déchets confondus, 602 Kg. (590 en 2017).

La Loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte (TECV) fixe un nouvel objectif concernant les Déchets Ménagers et assimilés. Une baisse de 10% entre 2010 et 2020. Ainsi, pour le SMIRTOM l'objectif à tenir est une production de moins de 578 kg par an et par habitant. Des actions en faveur de la réduction des déchets devront donc être entreprises rapidement.



► Les ordures ménagères résiduelles

Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles continuent de baisser, même si ce n'est que très légèrement en 2018.



► Les déchets des professionnels

Le SMIRTOM de la Région de L'Aigle est compétent pour la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le terme « assimilés » se rapporte aux déchets produits par les entreprises du secteur privé ou public, de même nature et en même quantité que les déchets produits par les ménages. Lorsqu'ils souhaitent continuer à bénéficier du service, les entreprises et les services publics sont alors soumis à la Redevance Spéciale, et payent en fonction du poids des déchets présentés à la collecte. Ainsi, fin 2018, 29 redevables sont soumis à la redevance spéciale, pour 630 tonnes collectées.

► La collecte sélective

► Evolution des tonnages

		2016	2017	2018	évolution 2017-2018
papier	collecté	490	469,06	449,26	-4,2%
	recyclé	490	469,06	449,26	-4,2%
emballages	collecté	310	335,74	362,92	8,1%
	recyclé	233	235,396	256,43	8,9%
sous total	collecté	800	804,8	812,18	0,9%
	recyclé	723	704,456	705,69	0,2%
	refus	77	100,344	106,49	6,1%
	taux de refus	10,65%	14,24%	15,09 %	5,9%
verre	collecté	837,26	836,3	859,2	2,7%
Total	collecté	1637,26	1641,1	1671,38	1,8%

La collecte sélective a représenté cette année 1671 tonnes. Soit une hausse de près de 2% alors que dans le même temps la population prise en compte a baissé de plus de 3% !

Pour la deuxième année consécutive, les tonnages de papiers sont en baisse. Il s'agit certainement là d'une tendance de fond, qui va de paire avec la baisse des ventes de la presse papier. Alors que les emballages collectés et recyclés font un bond de plus de 8% ! En partie certainement grâce à la collecte « test » sur les communes d'Aube et Saint Hilaire-sur-Rille (voir bilan page 12).

► Recyclage - La performance par habitant

Les performances concernant les quantités effectivement recyclées, en kilo par habitant sont détaillées ci-après.

		2017	2018	évolution 2017-2018	Moyenne ornaise	MAMERS
Performance en kg/hab	Journaux et papiers	16,599	16,411	-1,1%		
	cartonnette	3,608	3,796	5,2%		
	Briques alimentaires	0,472	0,562	19,1%		
	Plastiques	2,695	3,302	22,5%		
	Boîtes en acier	1,122	1,589	41,7%		
	Boîtes en aluminium	0,087	0,117	34,8%		
	sous total recyclables secs	24,582	25,778	4,9%	42,3	57,51
	Verre	29,594	31,385	6,1%	32,2	43,55
	Total	54,176	57,163	5,5%	74,5	101,06

La performance sur le verre augmente de près de 2 kilos par habitant !. Elle reste pourtant en dessous de la moyenne ornaise à 32.2 kilo par habitant et que dire de la performance du territoire de Mamers, territoire dont les ordures ménagères sont collectées uniquement en sacs translucides.

Pour ce qui est des recyclables secs, la hausse approche les 5%. C'est très encourageant !

Pourtant, avec seulement 25,8 kg par habitant et par an nous sommes encore loin de la moyenne ornaise sur les recyclables secs (plus de 40kg !). Il reste donc encore une grande marge de progrès.

► Le développement du tri sélectif

► Les efforts techniques

En complément d'opérations de communication (voir ci-après), le SMIRTOM doit donc poursuivre les efforts techniques engagés en 2018 :

- la remise en état des conteneurs de tri, pour les rendre plus attractifs ;
- 2 nouveaux points de collecte ont été installés (Aube, et Saint Martin d'Ecublei).
- **Test de la collecte des ordures ménagères en sacs translucides sur Aube et Saint-Hilaire-sur-Rille : le dossier technique de l'année 2018.**

Malgré nos nombreuses campagnes de communication, nous constatons que trop d'emballages recyclables se trouvaient dans les ordures ménagères : emballages en verre, bouteilles plastiques, emballages métalliques, cartonnettes ...

Nous avons donc décidé de tester de nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères: depuis le 21 Juin 2018, seuls des sacs translucides fournis par le SMIRTOM ont été autorisés pour y déposer les déchets des habitants d'Aube et Saint-Hilaire-sur-Risle, le but étant de constater qu'aucun emballage du tri sélectif ne soit dans les poubelles. Les communes d'Aube et Saint-Hilaire-sur-Risle ont été choisies car représentatives de notre territoire.

Les résultats techniques ne se sont pas fait attendre. Sur les trois premiers mois de l'expérience, les tonnages d'ordures ménagères ont chutés de plus de 50 %, les tonnages d'emballages collectés ont plus que doublés, les papiers et le verre sont également en nette progression. Et au bout de 6 mois, ces résultats sont confirmés. La chute des ordures ménagères est toujours de plus de 50%, les tonnages des recyclables toujours en hausse dans les mêmes proportions.

Le bilan financier est tout aussi positif, puisque les économies ou recettes supplémentaires viennent largement compenser les dépenses de communication et de fourniture des sacs translucides. Au bout de 6 mois, le bilan est déjà neutre, les dépenses liées à la forte communication ont déjà été absorbées par les économies.

Ce système a fait ses preuves, aussi bien sur d'autres territoires que sur notre collecte « test ». Il conviendra de prévoir sa généralisation dès que possible.

Pour autant, quelques points restent à surveiller. Les dépôts de déchets au pied des conteneurs de tri ont augmenté sensiblement. Il faut poursuivre la surveillance et la recherche des personnes indécates, afin de leur rappeler le bon sens et le civisme.



► La communication

► Interventions en milieu scolaire

Le renouveau des interventions en milieu scolaire initié en 2016 et qui s'était pleinement fait sentir sur l'année 2017, se confirme en 2018 :

- 23 établissements visités soit 82 classes, pour 1800 élèves.

Il faut en outre ajouter que les partenariats sont de plus en plus « durables », et inscrits dans une démarche globale. Ainsi en ce début d'année 2019, plusieurs classes vont aller visiter le centre d'enfouissement de nos ordures ménagères. Les élèves pourront y percevoir la réalité de l'élimination des déchets non recyclables ou non triés !

► En 2018, le tri et le recyclage du verre était à l'affiche !

Lors des différentes manifestations du territoire auxquelles la présence du SMIRTOM est maintenant habituelle, nous avons choisi, en 2018, de mettre en avant le Verre. Malheureusement, et contrairement à une idée reçue qui veut que le verre soit bien trié par les usagers, nous en retrouvons encore trop souvent dans les ordures ménagères. Pour preuve, sur un gisement estimé de 50 kg de Verre jeté par habitant et par an, seuls 30 kg par habitant arrivent dans nos conteneurs de tri.

Avec le Verre on peut mieux faire !

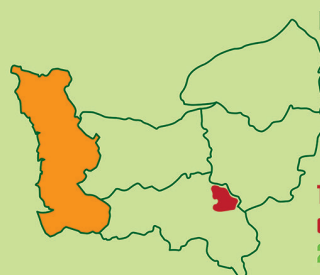


Stop au verre dans la poubelle !

- > Risques d'accidents pour les agents de collecte
- > Encombrement des centres d'enfouissement et d'incinération
- > Les bouteilles mises en sac ne sont pas recyclées
- > Economies



Nos performances



Moyenne collectée par habitant

Normandie : 32,4 kg / hab. / an*

Manche : 44 kg / hab. / an*

Territoire du SMIRTOM
de la région de l'Aigle :
29,6 kg / hab. / an**

* année 2015
** année 2017

Le verre un très bon emballage... comparons-le au plastique !



Tous les emballages en verre sont recyclables. Il protège et conserve les aliments sans altérer leur goût, il est réutilisable à la maison et surtout recyclable à l'infini. Le transport est couteux en raison de son poids, privilégier les produits locaux.



Tous les emballages en plastique ne sont pas recyclables, comme les pots, les barquettes... Le plastique peut altérer le goût des aliments suite à une utilisation répétée.

Le plastique n'est que parfois recyclable et nécessite que la matière première soit mélangée pour obtenir un produit correct.

Info écolo

4 500

c'est le nombre d'années depuis lequel on fabrique du verre

50 kg

c'est le poids des emballages en verre consommé chaque année par habitant

La consigne sur le verre a été abandonnée en 1992. Une contribution financière a été mise en place pour la gestion des déchets

Une tonne de verre recyclé implique par rapport à une tonne de verre vierge une économie d'émission de gaz à effet de serre de **500 kg**

1974

c'est la date depuis laquelle on recycle le verre en France

17

c'est le nombre d'usines verrières en France

Les bars et les restaurants ont toujours la consigne sur leurs bouteilles vides



Ainsi, lors des 4 Jours de L'Aigle, le recyclage du verre a été expliqué. Ce matériau est recyclable à l'infini, mais encore faut-il qu'il soit déposé dans un conteneur de tri ! Même démarche lors du Festival du Développement Durable (le DéDé) à L'Aigle, organisé par l'association des Hommes Fourmillent. A cette occasion ce sont 725 visiteurs, dont 350 scolaires, qui ont été sensibilisés au tri du Verre.

Enfin, toujours dans le cadre de ce festival, le désormais traditionnel « concours de collecte » a concerné la collecte du Verre. Ce concours, organisé depuis trois ans maintenant, s'adresse à tous les établissements scolaires du territoire. Le sujet étant potentiellement porteur de risque, il s'agissait cette année de parrainer un conteneur de tri du territoire, à proximité des écoles. Il fallait alors sensibiliser les familles et les habitants à déposer leurs emballages en verre dans le conteneur parrainé, et pas un autre !

En 2018, 8 établissements et 877 élèves se sont mobilisés (contre 12 établissements et 1200 élèves en 2017), le sujet et surtout ses modalités étant moins porteurs. L'établissement gagnant s'est vu remettre un lot complet de matériels sportifs d'une valeur de 350 euros.

► **La communication en porte à porte – collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en sacs translucides.**

La communication en porte à porte a mobilisé le service communication pendant près de 4 mois sur l'année 2018.

Elle a en effet été mise en œuvre à l'occasion de changement des modalités de collecte des ordures ménagères résiduelles sur les commune d'Aube et Saint Hilaire-sur-Rille (voir en page 4 – faits marquants).

Pour que cette opération soit bien menée, de la préparation a bien évidemment été nécessaire. Préparation des documents distribués, comptage des habitations et repérage du secteur concerné. La campagne de communication a été poussée, pour distribuer un premier rouleau de sacs translucides, la documentation liée au projet et pour expliquer les objectifs à tous les habitants concernés.

Ainsi, 952 habitations ont été recensées.

Les ambassadeurs ont mené une opération de porte à porte, du 26 mai au 13 juin 2018. Ils ont adapté leurs horaires afin de rencontrer un maximum de personnes, travaillant du lundi au samedi de 10h à 13h et de 14h à 19h.

Pour ces trois semaines intenses, un troisième agent a été recruté. Ils ont réussi à assurer au moins trois passages à des jours et des horaires différents devant chaque habitation concernée, et ont finalement rencontré 891 foyers, soit plus de 93%.

A la suite de ce porte à porte, un suivi de la mise en route a été assuré par le service communication :

- suivi de la tournée de collecte pendant les trois premières semaines de la mise en service ;
- pendant 8 semaines, rencontre des foyers concernés par un refus de collecte pour leur expliquer ce qui n'allait pas (déchet recyclable ou interdit), et récupération du sac une fois le déchet incriminé retiré.

Cette opération très concrète et très complète a été très appréciée par les administrés. Il faut en remercier le service communication qui s'est bien impliqué dans cette démarche totalement nouvelle pour le SMIRTOM.

Au bilan, cette opération a coûté près de 10 000 euros. C'est une dépense qui peut sembler importante, mais qui est vite amortie au regard des résultats.

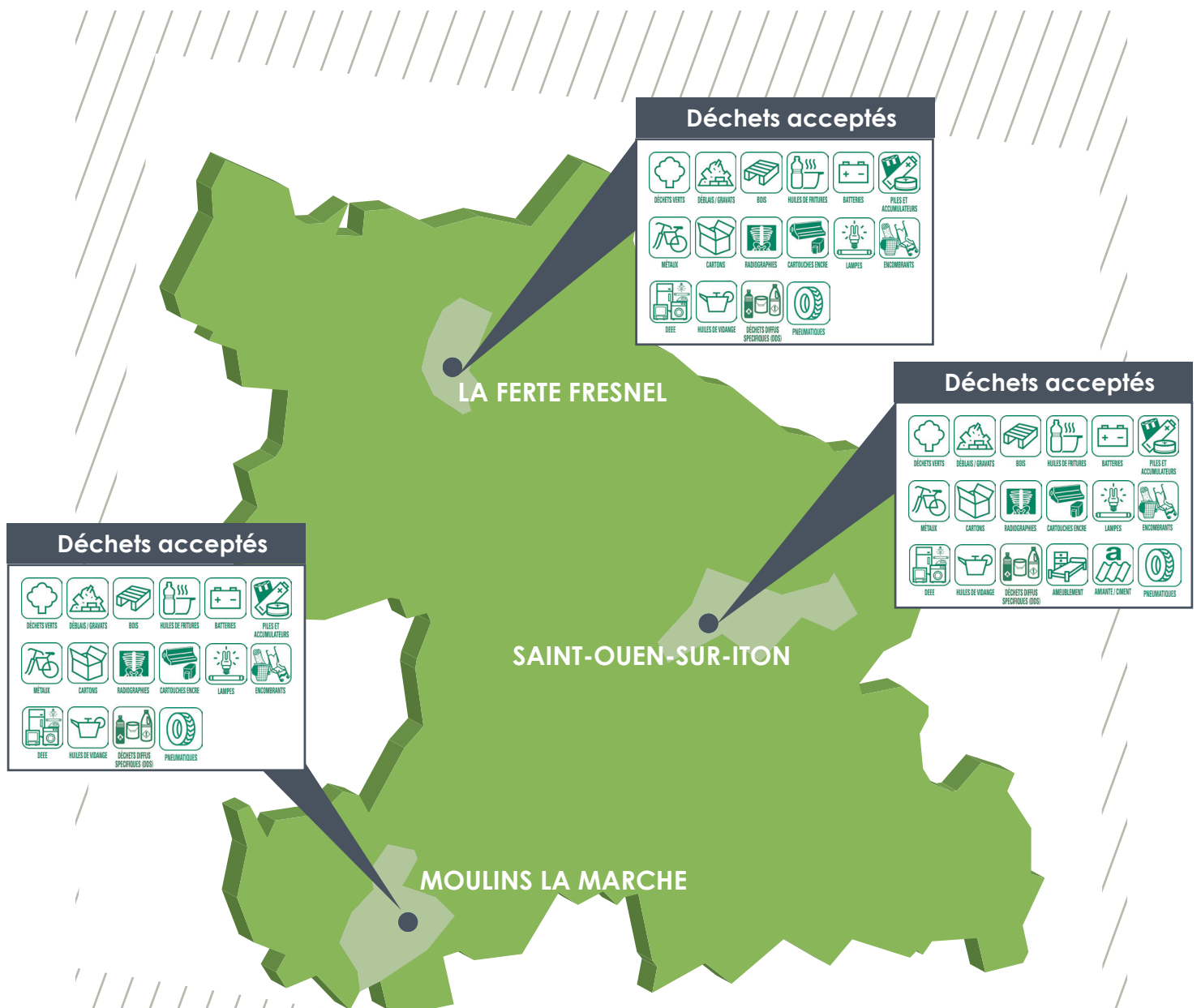


► Les déchèteries

► Objectif

Les déchèteries permettent au public de venir déposer les déchets non pris en charge par la collecte des ordures ménagères en raison de leur nature ou de leur volume. Elles sont destinées en priorité à répondre aux besoins des ménages. Les professionnels ne sont autorisés à accéder qu'à la déchèterie de Saint Ouen sur Iton. Leurs dépôts sont payants. Le fonctionnement des déchèteries est régi par le règlement intérieur des déchèteries, en vigueur depuis le 12 décembre 2016.

La collecte des déchets dans l'une des trois déchèteries du territoire permet un tri à la source. Plusieurs types de déchets peuvent ainsi être orientés vers des filières de recyclage et de valorisation. Le rôle des gardiens est d'accueillir et d'inciter les usagers à trier au mieux pour que tous les déchets recyclables soient orientés vers les bonnes filières. L'apport de déchets en mélange contenant à la fois des recyclables et des non valorisables n'est pas accepté : le tri doit obligatoirement être réalisé.



► 2- Les tonnages – Légère hausse : +3 % !

	2017	2018	Evolution 2017-2018
Encombrants / DIB	2 205	2402	8,94 %
ferraille	496	448	-9,66 %
Bois	753	797	5,84 %
cartons	393	412	4,94 %
déchets verts	3 363	3300	-1,87 %
Thuyas	100	61	-39,00 %
Gravats	1 109	1200	8,23 %
Plâtres	-	-	
DDM	26,82	31,69	18,16 %
Huiles minérales	15,75	12,33	-21,71 %
Huiles végétales	0,44	0,75	70,45 %
Batteries	10,92	8,76	-19,78 %
Piles et petits accumulateurs	2,734	1,15	-57,94 %
Cartouches d'encre	0,14	0,04	-71,43 %
Tubes et lampes	0,718	1,29	79,67 %
Fibrociment	12,26	50,98	315,82 %
Sous total Déchets dangereux	69,782	106,99	53,32 %
DEEE	365	361	-1,10 %
Vêtements	99,765	107	7,25 %
Livres	16,62	-	
Pneus	11,3	14,5	27,80 %
Eco-mobilier	551,64	643	16,56 %
TOTAL	9532	9852	3,36 %

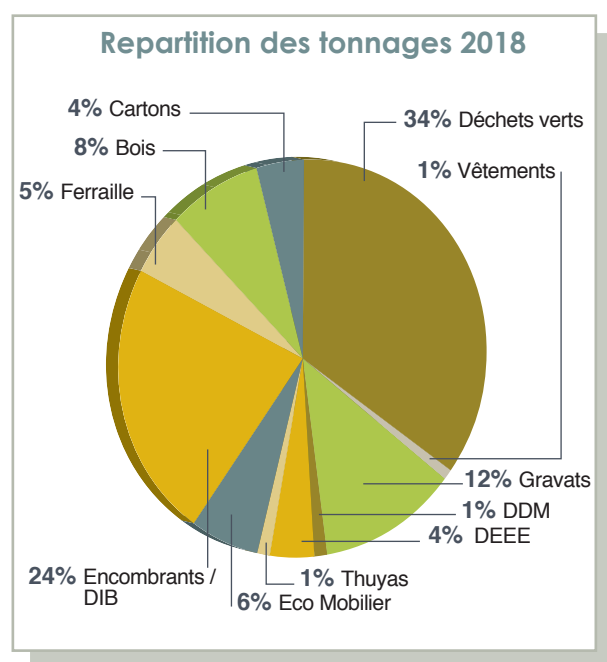
Après une très faible baisse en 2017 (-1%), les tonnages totaux repartent à la hausse.

Les variations sont variables d'un flux à l'autre. Néanmoins une tendance se dégage : Les flux traditionnellement liés à l'activité économique sont orientés à la hausse, tandis que les déchets verts sont en légère baisse.

Ainsi, les encombrants/DIB, le bois, les gravats et le mobilier sont tous en forte hausse. Or il s'agit des flux que l'on peut rattacher à l'activité économique. C'est donc une reprise de l'activité sur le territoire qui explique certainement cette augmentation.

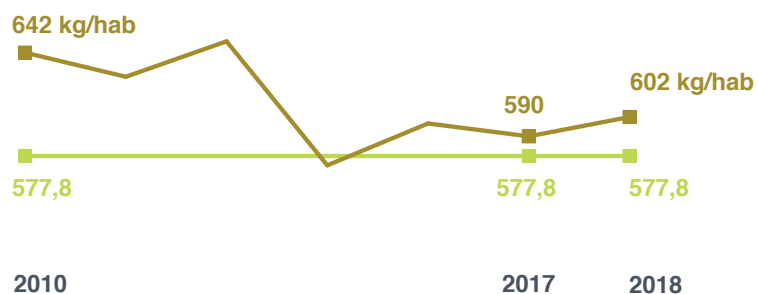
La filière pneus poursuit sa montée en charge avec une augmentation de près de 30% des tonnages traités.

Les déchets verts restent le flux principal en déchèterie, ils représentent 34% des tonnages entrants. Suivis par les encombrants/DIB, 24%.

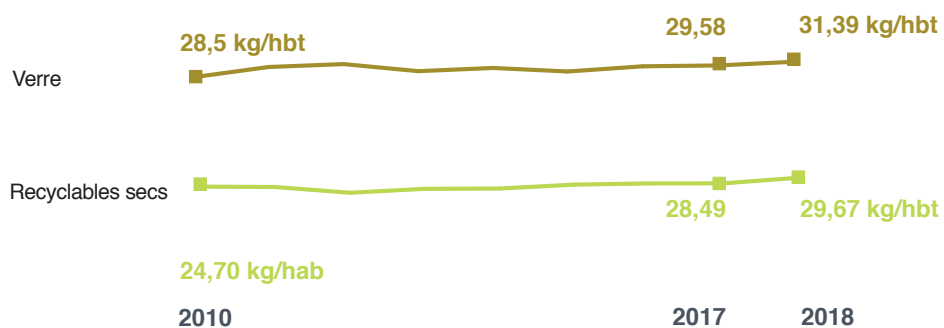


INDICATEURS TECHNIQUES À SUIVRE

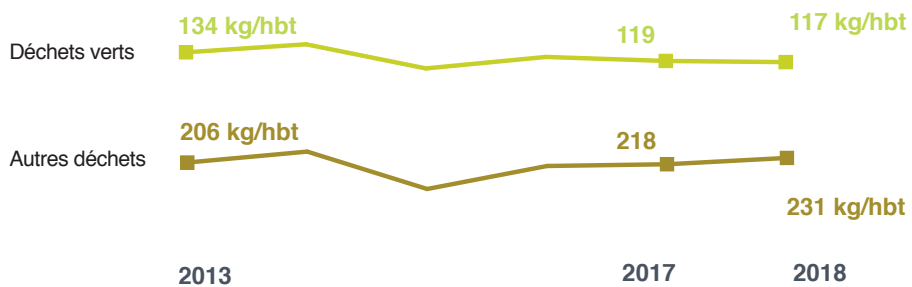
Evolution de la production de DMA, en kg par habitant.
Avec seuil objectif/2010



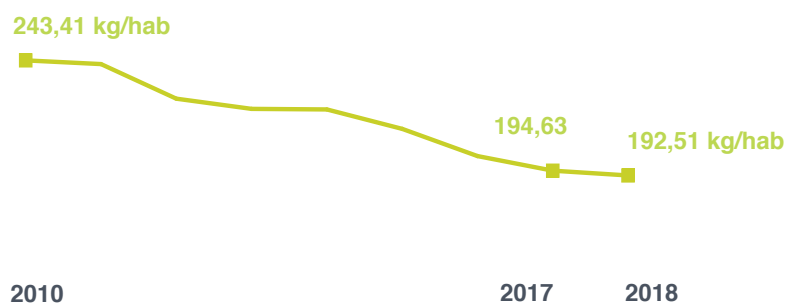
Evolution des productions des recyclables secs et du verre



Evolution des productions par habitant en déchèteries



Evolution de la production d'Omr (en kg/hab)



TRAITEMENT

► Traitement des déchets : Priorité à la valorisation matière !

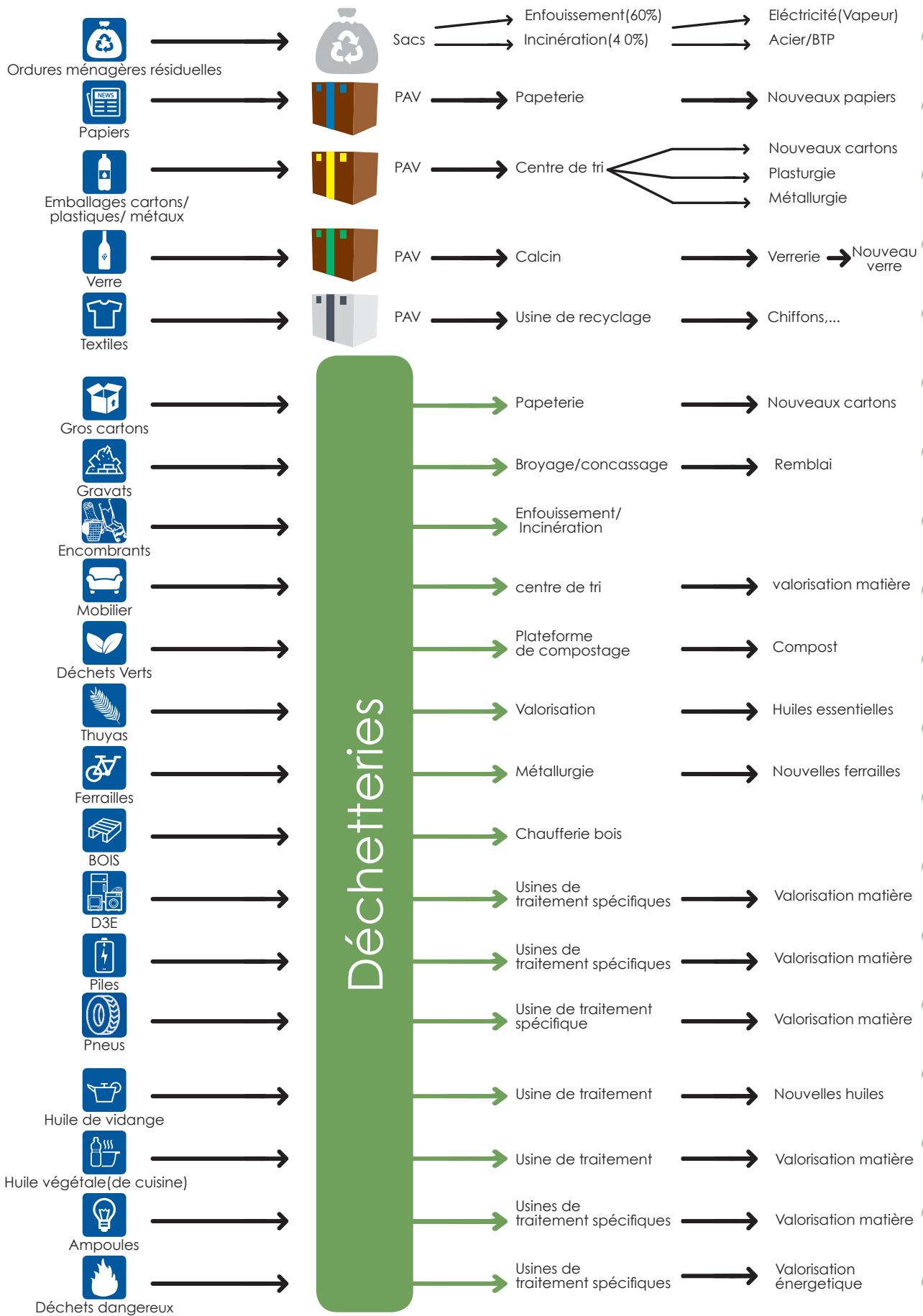
Les objectifs initiaux du Grenelle de l'environnement ont été actualisés dans la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV). Cette dernière précise qu'à l'horizon 2025, 65% au moins des déchets non dangereux devront être recyclés ou valorisés pour leur matière.

Pour le SMIRTOM, en 2018, le taux global de valorisation matière, tous déchets confondus s'établit à 47%.

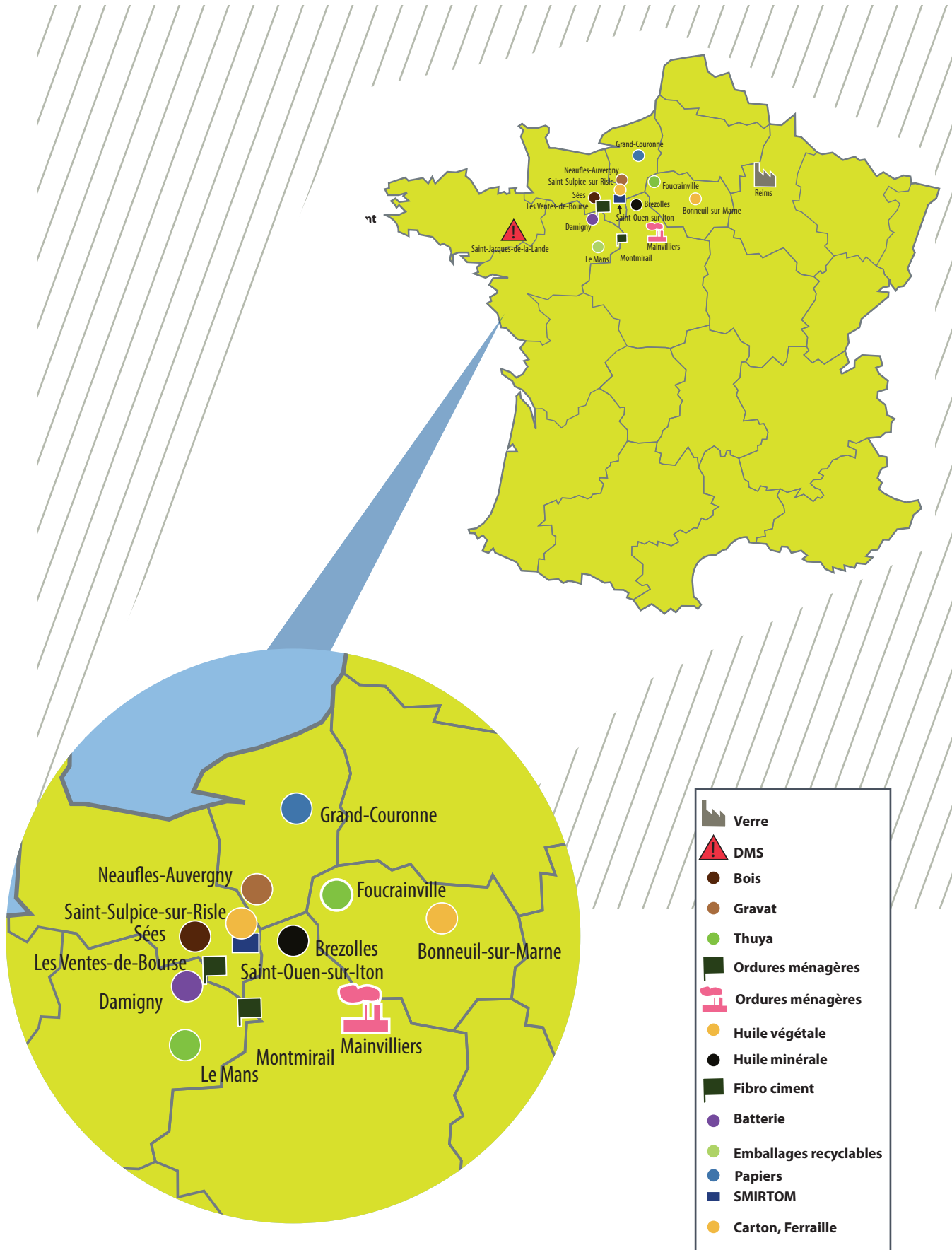
Cette valeur est loin de l'objectif de 65%. Il sera donc indispensable d'aller rapidement chercher la fraction valorisable encore contenue dans les Ordures Ménagères résiduelles.

Valorisation matière	recyclage	points d'apport volontaire	Verre	859,2 t	8242,2	47 %
			Journaux papiers	449,26 t		
Emballages	362,92 t					
Cartons	412 t					
Métaux en mélange	448 t					
DEEE	361 t					
Textiles	107 t					
Huiles minérales	12,33 t					
Huiles végétales	0,75 t					
Batteries	8,76 t					
Piles et petits accumulateurs	1,15 t					
Cartouches d'encre	0,04 t					
Tubes et lampes	1,29 t					
Gravats	1200 t					
Thuyas	61 t					
Eco- mobilier	643 t					
Pneus	14,5 t					
Déchets verts	3300 t					
Valorisation énergétique	Bois	797 t	5334,33	30 %		
	OM	4505,64 t				
	DMS	31,69 t				
Enfouissement	OM	3930,54 t	3981,52	23 %		
	Fibrociment	50,98 t				

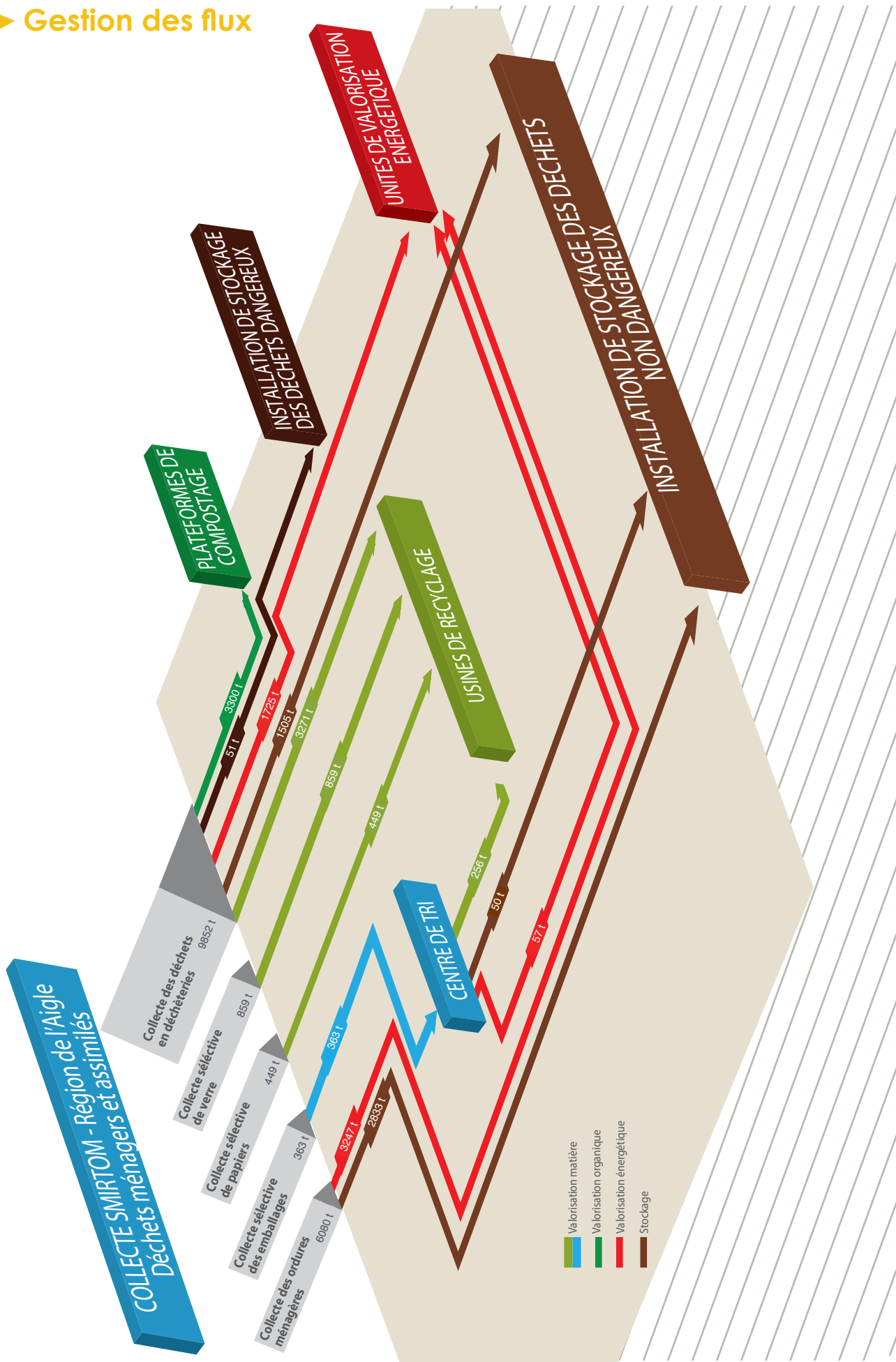
► Filière de traitement



► Les sites de traitement



► Gestion des flux

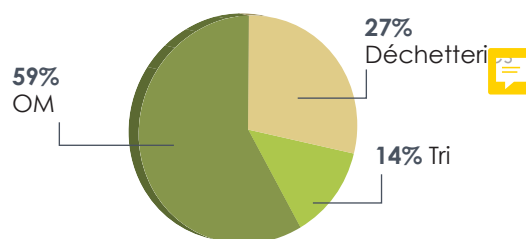


INDICATEURS FINANCIERS

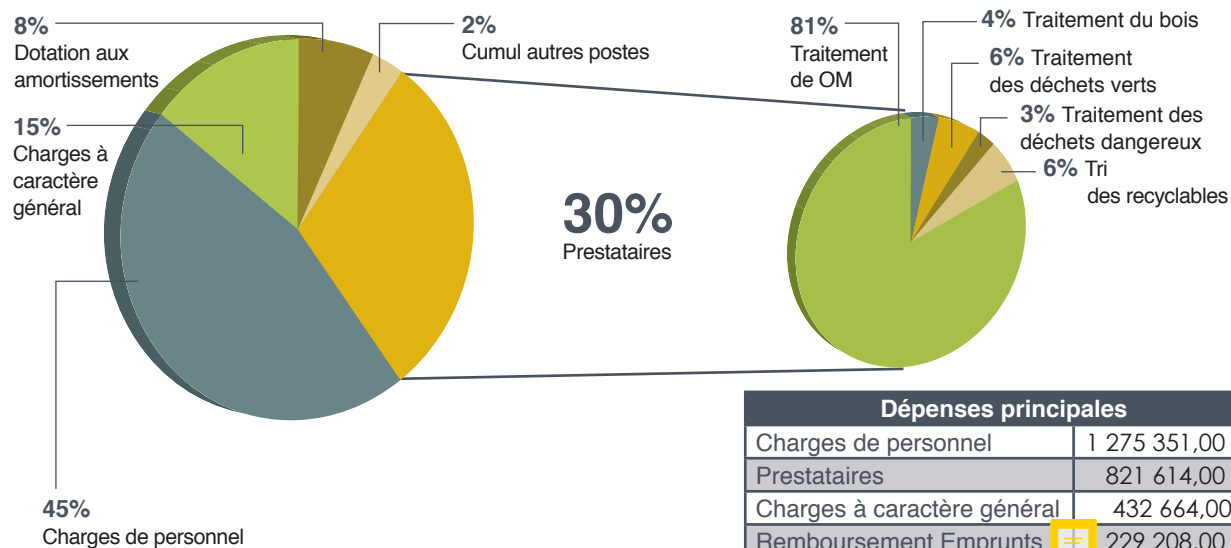
► Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement imputables à l'exercice 2018 s'élèvent à 2 827 548 euros contre (2 829 661 euros en 2018) soit 2 112 euros de moins. Les dépenses globales sont donc stables. Certains postes sont pourtant en forte baisse, comme les charges de personnel (-36 000 euros), mais d'autres sont en hausse comme les réparations sur matériel roulant (+15 000 euros) ou les dotations aux amortissements (+25 000 euros) à cause de la vente de matériels en cours d'amortissement.

Répartition des dépenses selon l'origine des déchets



Répartition par poste de dépense



Dépenses principales

Charges de personnel	1 275 351,00 €
Prestataires	821 614,00 €
Charges à caractère général	432 664,00 €
Remboursement Emprunts	229 208,00 €
Cumul autres postes	68 711,81 €
Total dépenses	2 827 548,81 €

Après des comparaisons techniques et financières, de nombreuses prestations confiées à des opérateurs privés sont maintenant assurées en régie (par du personnel du SMIRTOM). Mais, en raison de contraintes techniques et réglementaires ou de coût d'investissement trop élevé, certaines prestations sont encore déléguées. Il s'agit uniquement de prestations portant sur le traitement des déchets.

Ces prestataires sont régulièrement mis en concurrence et les contrats sont signés dans le respect de la réglementation des Marchés Publics.

Ainsi nos principaux prestataires et les montants versés pour 2018 sont regroupés dans le tableau suivant.


Principaux prestataires		Sommes versées en 2018
Traitement OM	Suez	660 880 €
Tri des recyclables	Suez	52 850 €
Traitement des déchets dangereux	Triadis	21 713 €
Broyage déchets verts	GDE	31 634 €
Retournements	Lawson	7 972 €
Criblage	GDE Fréon	11 981 €
Traitement du Bois	SEP Valorisation	31 272 €

► L'investissement



Les dépenses d'investissement ont concerné cette année :

- L'achat d'un nouveau logiciel de comptabilité et de paie ;
- Le changement de la borne du pont bascule et du logiciel de gestion des pesées du site de Saint Ouen ;
- La mise en place d'un réseau de pompage de l'eau d'un bassin de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage du compost ;
- L'installation d'une colonne d'aspiration pour la défense incendie ;
- L'amélioration de la pré-collecte sur les lotissements du village des bois et du village des chênes par la mise en place de point de collecte des ordures ménagères ;

► L'achat d'un deuxième véhicule piaggio en remplacement d'un véhicule kangoo. (photo ) Il viendra en secours du premier véhicule qui assure la collecte des voies étroites ou impasses, en cas de panne.

► Le renouvellement de 4 caissons de 30 M3 pour les déchèteries ;

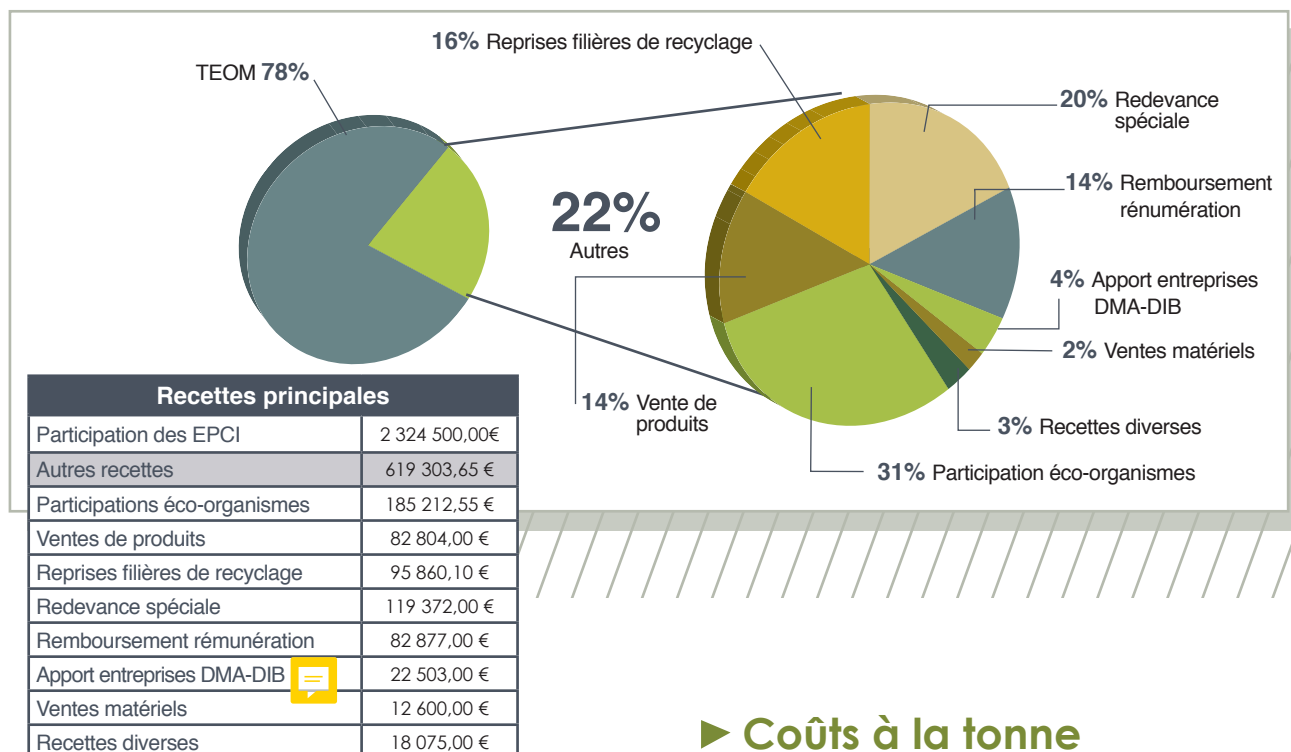
► Le renouvellement des cuves à huiles usagées sur les déchèteries de Saint Ouen sur Iton et La Ferté-Fresnel.

Cette année seul le véhicule piaggio a été financé par emprunt. Les autres investissements ont été réalisés sur fonds propres. Avec une valeur inférieure à 2 années, la capacité de désendettement du SMIRTOM est excellente.

► Les recettes

La part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) encore stabilisée.

En 2018 la TEOM représente environ 78% des recettes de fonctionnement du SMIRTOM, contre 77% en 2017 ou 2016. Pourtant, ce n'est pas le produit de la TEOM qui a augmenté, mais bien les autres recettes qui ont baissé significativement. Le produit de la TEOM s'élève à 2.324 millions d'euros, identique au produit de 2017 et de 2016.



► Coûts à l'habitant (population municipale)

	Coût brut	Recettes	Coût net
2014	100,11 €/hab	18,43 €/hab	81,68 €/hab
2015	98,54 €/hab	18,91 €/hab	79,63 €/hab
2016	97,09 €/hab	24,86 €/hab	72,22 €/hab
2017	100,13 €/hab	24,67 €/hab	75,46 €/hab
2018	99,88 €/hab	23,79 €/hab	76,09 €/hab

Le coût brut de service s'établit pour 2018 à 99,88 € par habitant, très légèrement inférieur à celui de 2017 (100.13 €/hab). Le coût net lui, est supérieur, à cause de la baisse des recettes autres que la TEOM. Il s'établit à 76.09 €/hab.

Pour calculer ces coûts, le SMIRTOM utilisait une méthode interne. Si cette méthode permet de comparer les coûts d'une année à l'autre, il est par contre difficile de se comparer à d'autres territoires, qui utilisent eux aussi leur propre méthode. Certains ne prennent pas en compte la TVA, d'autres n'amortissent pas leurs biens. Pour contourner ce problème, l'ADEME diffuse une méthode de calcul qui permet une juste comparaison entre les territoires. Elle est par contre plus complexe à mettre en œuvre, mais le SMIRTOM s'est engagé dans cette démarche en ce début d'année 2019. Les données seront donc exploitables prochainement et seront détaillées dans le rapport d'activité 2019.

► Coûts à la tonne

L'autre valeur intéressante à étudier est le coût à la tonne.

	Ordures ménagères résiduelles	Déchets recyclables	Déchets de déchèteries	
Coûts bruts	Porte à porte	145,00 €/tonne	186,00 €/tonne	76,00 €/tonne
	Transfert-transport Traitement	93,00 €/tonne		
	Total	238,00 €/tonne		
Recettes	15,00 €/tonne	180,00 €/tonne	18,00 €/tonne	
Coûts nets	223,00 €/tonne	6,00 €/tonne	58,00 €/tonne	
Communication		35,00 €/tonne		

Pour l'année 2018, les coûts bruts varient de 238 euros la tonnes pour les OM collectées en porte à porte à 76 euros la tonne pour les déchets des déchetteries en passant par 186 euros par tonne pour les déchets recyclables.

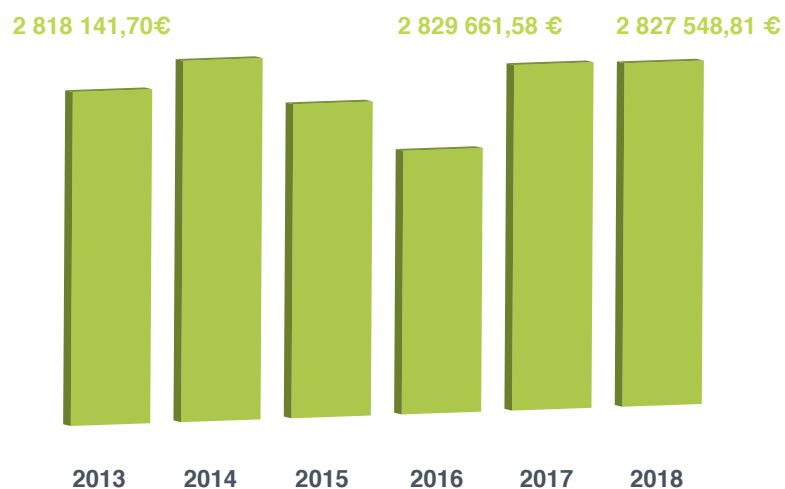
Mais après prise en compte des différentes recettes, le coût net des différents flux est bien différent !

Ainsi, pour une meilleure maîtrise des coûts, notre slogan doit être entendu et pratiqué par le plus grand nombre.

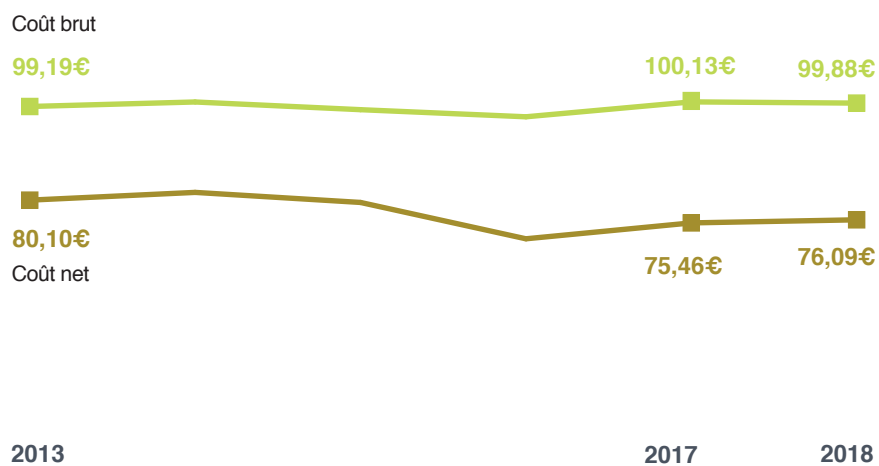
Car 1 tonne de déchets recyclables dans le bon conteneur plutôt que dans les OM fait économiser 217 euros !

INDICATEURS FINANCIERS DE SUIVI

Evolution des dépenses de fonctionnement



Evolution du coût du service en €/hab



BILAN ET PERSPECTIVES

En 2018, Les dépenses globales de fonctionnement sont légèrement en baisse, malgré une hausse des tonnages totaux à traiter, et les opérations de communication spécifiques qui ont été menées.

Cela permet de mettre en avant les efforts d'optimisation qui sont menés chaque année. Ainsi, fin 2017, la nouvelle remorque pour le transport des ordures ménagères a été mise en service. Après une année complète de service, le constat est clair, le tonnage moyen transporté est passé de 22.5 tonnes à 25 tonnes, soit 10% de tonnage supplémentaire transporté à chaque trajet. C'est donc 10% de temps de transport en moins !

De la même façon, cette année, la collecte des papiers a été optimisée (voir page 4), avec, à la clef, une économie potentielle de 150 heures de travail par an, et autant de kilomètres en moins.

Cette volonté d'optimisation se poursuivra en 2019, en commençant par le transport des emballages vers le centre de tri. Il sera lui aussi bientôt assuré par la remorque de 95 m3. Ainsi, nous transporterons près de 6 tonnes d'emballages à chaque tour, alors qu'actuellement, nous transportons en moyenne 2.3 tonnes. Donc nous allons diviser par deux les aller/retour, avec toujours des kilomètres de moins à parcourir.

Les pistes de travail envisagées dans le rapport d'activité 2017 ont été mises en œuvre :

- la collecte des ordures ménagères en sacs translucides : ces nouvelles modalités de collecte ont été expérimentées sur les communes d'Aube et Saint Hilaire-sur-Rille, l'idée étant de vérifier l'absence de déchets recyclables ou dangereux dans les sacs avant de les collecter. Les résultats ont été plus importants que nous ne l'espérions (voir page 12). Ainsi, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectés ont été divisés par deux.
- la consigne de tri élargie à tous les emballages : après avoir été retenu en 2018 par l'organisme qui pilote le projet au niveau national, la mise en œuvre de ces nouvelles consignes est opérationnelle depuis le 1er Avril 2019. Nous en attendons une simplification du geste de tri et donc des trieurs plus nombreux. A la clef, moins de déchets enfouis ou incinérés et plus de déchets recyclés.

Ces deux actions combinées nous ont amené, en ce début d'année 2019, à réfléchir sur le niveau de service apporté. Les quantités d'ordures ménagères ne cessent de diminuer alors que le volume des emballages à trier est plus important. Des réflexions sont en cours pour d'éventuelles évolutions du service, mais toujours avec le souci de maîtrise des coûts.

En 2019, le SMIRTOM continuera également le programme de renouvellement des matériels : début 2019, le nouveau camion à bras de levage est arrivé. Il vient en remplacement de l'ancien véhicule, âgé de 11 ans. Et à la fin du printemps 2019, une nouvelle benne à ordures ménagères sera livrée. Quatrième benne équipée d'un lève-conteneurs, elle viendra remplacer une benne âgée de 14 ans.

Pour conclure, mettons en avant la refonte de notre site internet. Hébergé au sein du site de la communauté de communes des Pays de L'Aigle, notre site a été mis à jour par le service communication. Une nouvelle arborescence, de nouveaux visuels. C'est désormais un bel outil au service de nos administrés. On y retrouve nos actualités, notre règlement, les jours de collecte, nos consignes de tri, nos emplacements de conteneurs de tri, les possibilités d'animations, et bien d'autres choses encore. N'hésitez pas à vous y rendre, et à en parler !

www.smirtom.paysdelaigne.com

Liste des délibérations 2018

Bureau du mercredi 7 février 2018

- Autorisation de signature d'un avenant au marché de Tri-Conditionnement des corps creux
- Admission en non valeur Budget Tri
- Autorisation de signature contrat CITEO Filières Emballages
- Autorisation signature des contrats de reprises des matières issues des filières emballages : Verre, Cartonnettes, Plastiques, Acier, Aluminium
- Autorisation signature Contrat CITEO Filière Papiers
- Convention avec le SMIRTOM du Perche Ornaïs
- Convention avec La Ferté en Ouche pour équipement en conteneurs OM d'un lotissement
- Convention AAES pour mise à disposition de personnel (intérim)
- Autorisation de signature du marché 2018/1 - Fourniture et livraison de carburants
- Autorisation vente de la remorque OM à l'entreprise Pinot

Comité Syndical du 7 mars 2018.

- Modification du Règlement de Collecte : Modification de l'article 2.1.4.b - Conditionnement des déchets, pour permettre la réalisation d'un test de collecte des ordures ménagères résiduelles en sacs transparents.
- Réduction du périmètre du syndicat : Acceptation des conditions de sortie des communes de Bresollettes, La Poterie-au-Perche et Randonnai, et autorisation au Président pour poursuivre la procédure.
- Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire
- Participations 2018 des collectivités

Bureau du mercredi 21 mars 2018

- Tarif 2018 de la redevance spéciale
- Délibération récapitulative des postes existants

Comité Syndical du 04 avril 2018

- Approbation des comptes administratifs et de gestion 2017
- Approbation des affectations de résultats 2017
- Vote des budgets 2018

Bureau du mercredi 23 mai 2018

- Financement des investissements par emprunt – Choix des banques.
- Décisions modificatives : logiciel de pesée et borne pont bascule.

Bureau du mercredi 27 juin 2018

- Autorisation de signature du contrat Eco-mobilier pour l'année 2018

Comité Syndical du 4 juillet 2018.

- Mise en disponibilité de Monsieur RION Guillaume
- Suppression/Création de postes suite à avancement de grade
- Adoption du règlement intérieur pour le personnel
- Présentation du rapport d'activité 2017

Bureau du mercredi 26 septembre 2018

- Adoption du Règlement Intérieur pour le personnel
- Vote de l'indemnité au trésorier
- Création/Suppression de poste suite avancement de grade
- Autorisation de signature du contrat éco-mobilier pour l'année 2018
- Exonérations de TEOM
- Décision Modificative pour achat de composteurs et conteneurs Cartons
- Décision Modificative pour achat de conteneurs OM

Bureau du mercredi 7 novembre 2018

- Délibération pour autoriser de candidater appel à projets 2018 CITEO – Extension des consignes de tri.
- Participation au Noël des enfants du personnel (Spectacle et bons d'achats)
- Revalorisation Prime de fin d'année
- Mise en place du RIFSEEP
- Adhésion à Orne Métropole

SMIRTOM
Les Champs Rouges - 61300 Saint Ouen sur Iton
Adresse Postale : BP 174 - 61305 L'Aigle Cedex
Téléphone : 02 33 34 17 75 - Fax : 02 33 34 14 03
Email : smirtom.laigle@orange.fr

Directeur de la publication : Dominique Netzer
Conception et mise en page : Agence Comelo.
Impression : Imprimerie Hérault, L'Aigle.
Tirage : 500 exemplaires.
Parution : Mai 2019.
Ce rapport d'activité est imprimé sur du papier FSC.

